

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	19 <sup>ème</sup>
Nom de site	JOINVILLE	Numéro	7510058585
Adresse du site	181, rue de Crimée	Hauteur	R+4 (15m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ce projet consiste à déployer 3 antennes AEQEI entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 2G/3G/4G/5G NR2100 et 5G NR3500		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	10/11/2022
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	22/11/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	10/01/2023

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 120°, 240° et 350°.		
Distance des ouvrants	Accès toit à 6m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 120° <4V/m - 240° <5V/m - 350° <4V/m 5G (3500): 120° <4V/m - 240° <3V/m - 350° <3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	26.10m		

#### Incidence visuelle

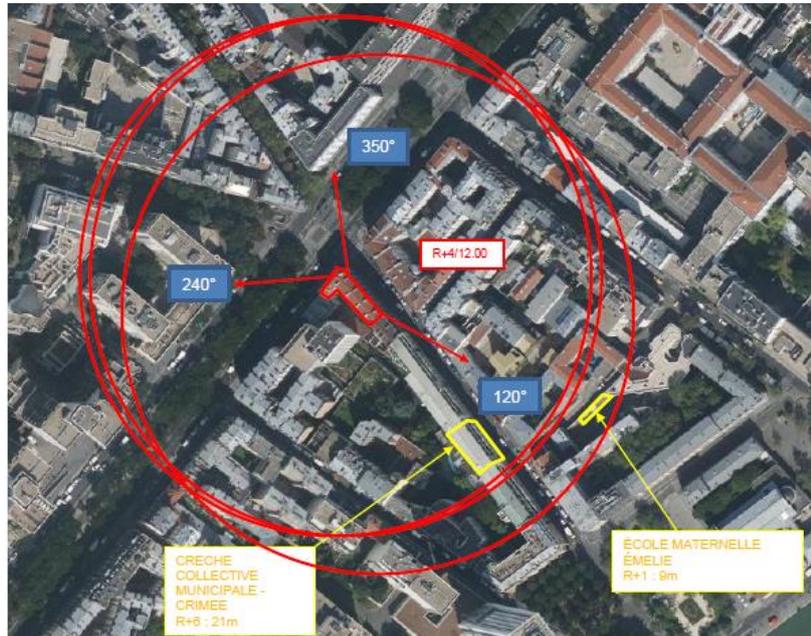
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux fixes (2G/3G/4G/5G) et à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz).
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

#### Date :

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
CRECHE COLLECTIVE MUNICIPALE - CRIMEE	171 Rue de Crimée, 75019 PARIS	21m	Non	85.87m	3,5855V/m
ÉCOLE MATERNELLE ÉMELIE	8 PASSAGE EMELIE, 75019 PARIS	9m	Oui	122.83m	0,75275V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 350°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	22.5 m	20.5 m	23.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iii. Azimut 240°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 20.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 350°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22.5 m	25.5 m	23.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 120°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



**Vue des Antennes Avant/Après****PHOTO 1/ Avant travaux****PHOTO 1/ Après travaux**

**Les antennes projetées non visibles**

## Vue des Azimuts

Azimut 120° :



Azimut 240° :



Azimut 350° :

